



pacs avec un étranger visa de 1 ans

Par **babylon69**, le **28/09/2012** à **21:13**

bonjour

je souhaiterai avoir des informations concernant le processus dans lequel moi (français vivant a bordeaux) et mon conjoint étranger (libanais) nous pouvons vivre ensemble en France, il vit a beirut en ce moment même , la distance nous fait horriblement souffrir du au manque de la personne malgré les voyages ou on peut finalement se retrouver pour 1 ou 2 semaines malgré les pleures a la fin du sejour

j'ai pensé au Pacs(pour officialisé notre relation) puisque le mariage homosexuel n'est pas encore autorisé (projet de pacs en février 2013)
quel propositions s'offre a nous ?

le but du pacs est de pouvoir lui faire obtenir un titre de séjour vie privé et familiale après un an de vie commune prouvé auprès de la préfecture (après le pacs) et que ce dernier titre de séjour lui permette de travailler et de vivre en France et de s'installer définitivement MAIS comment lui faire obtenir un visa de 1 an !!!! car le pacs ne donne absolument pas droit de rester sur le territoire français ! seul un visa le permet !
ou plutôt comment doit il s'y prendre vis a vis des autorités consulaires !! puisque nous devons vivre 1 an ensemble pour pouvoir prouvé notre vie a 2

les visa de longs séjours de 1 an semblent si dur a obtenir !!! la seul mention dans son dossier du motif "projet de pacs avec moi" suffira t'elle a ce qu'il l'obtienne? le motif seul des sentiments peut il jouer?

doit il utiliser des moyens "détournés" afin d'avoir un motif plus "sérieux" comme l'inscription a des études en France? (perfectionner son apprentissage de la langue française par exemple en vue de meilleurs possibilités d'emploies) lui permettant d'avoir un visa de long séjour de 1 ans en tant qu 'étudiant étranger.

on m'a parler de me pacsé directement a l'ambassade française du Liban mais c'est ridicule puisque il faut attester avoir une résidence commune hors il ne vit pas encore en France avec moi donc il n'est pas marqué sur le bave en tant que locataire ou même en tant qu' hébergé... comment doit il s'y prendre pour obtenir un visa de 1 an? éclairer moi je vous prie il doit bien exister d'autres personnes dans mon cas ...comment ont elles reussient a vivre ensemble

j'espère sincèrement que vous pourrez m'aider de votre savoir en prenant en considérations toutes les données que je vous est présenté

Merci

l'idée même de ne pouvoir vivre avec lui met insupportable

cordialement

Par **youris**, le **29/09/2012** à **10:09**

bjr,

Le Pacs, conclu avec un partenaire français ou titulaire d'un titre de séjour, est un élément d'appréciation des liens personnels en France pour l'obtention d'un titre de séjour. Il ne donne donc pas lieu de plein droit à la délivrance d'un titre de séjour pour le partenaire étranger.

cdt

Par **babylon69**, le **29/09/2012** à **10:36**

merci beaucoup...

mais c'était pas vraiment ma question... surtout que

"car le pacs ne donne absolument pas droit de rester sur le territoire français ! seul un visa le permet "

j'étais déjà au courant ...le pacs est un qu'outil aidant et permettant de prouver au bout de 1 an de vie commune d'obtenir une carte de séjour

ma question est plutôt de savoir comment il pourra obtenir le visa qui lui permettra de rester 1 an en France ...quelles motivations entre en jeu dans le dossier...

doit il prendre 6 mois d'abord puis 2 mois avant l'expiration aller a la préfecture pour redemander 6 mois?